



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-714**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198464-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ROUTE DES MILLES - PARCELLE CADASTREE SECTION IA N° 75 - ANCIENNE
PEPINIERE DE LA PARADE - MISE A DISPOSITION**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



SECRETARIAT GENERAL
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DES MILLES - PARCELLE CADASTREE SECTION IA n° 75 - ANCIENNE
PEPINIERE DE LA PARADE - MISE A DISPOSITION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La société RENT A CAR, spécialisée dans la location de voiture et d'utilitaires souhaite louer à la ville une partie de la parcelle cadastrée section IA n° 75 pour exercer son activité.

En septembre 2019, la ville a préempté cette parcelle de 5 000 m² sur laquelle la pépinière de La Parade exerçait son activité.

Cette dernière a cessé son activité en avril dernier et le terrain doit être cédé à la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires (SPLA) dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Barida.

C'est pourquoi, dans l'attente de la mise en œuvre de cet aménagement, et afin que le terrain ne soit pas occupé illégalement, la Ville souhaite louer 2 000 m² de terrain de la parcelle cadastrée section IA n° 75, comprenant un local de 25 m² à la société RENT A CAR en se réservant le droit de résilier la convention de mise à disposition à tout moment en respectant un préavis de trois mois, pour pouvoir finaliser la cession à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.

Les conditions retenues pour la location de ce terrain, en l'état, non soumises au régime des baux commerciaux sont les suivantes :

- emprise : 2 000 m² de terrain de la parcelle cadastrée section IA n° 75, comprenant un local de 25 m² (cf plan joint).

- durée : un an, renouvelable par tacite reconduction une fois, résiliation à tout moment avec un préavis de 3 mois.
- loyer : 20 000,00 € par an, non assujéti à la TVA, actualisable tous les ans à la date anniversaire en fonction de l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction (ICC), payable trimestriellement à échoir.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la location à La société RENT A CAR d'une partie de la parcelle cadastrée section IA n° 75 dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale et Campagne à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2021-714 - ROUTE DES MILLES - PARCELLE CADASTREE SECTION IA N° 75 -
ANCIENNE PEPINIERE DE LA PARADE - MISE A DISPOSITION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

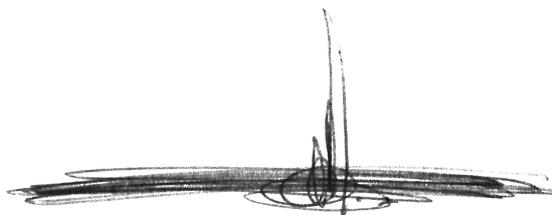
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Route des Milles - Parcelle IA n° 75

SIG



Légende
Communes
--- Communes

